



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE GRAND PRIX F1 Du 23 au 26 mai 2024

AUCUN DOSSIER NE POURRA ETRE ACCEPTE PASSE LE 31/01/2024

Ce dossier doit être dûment rempli (recto/verso) et envoyé au Service du Domaine Communal – Commerce – Halles & Marchés

Foyer Sainte Dévote - 3, Rue Philibert Florence — 3^{ème} étage

Tél.:+377 93.15.22.54 / 93.15.28.27 / 93.15.22.88

Mail: dcommunal@mairie.mc

Toute demande d'autorisation d'occupation privative de la voie publique doit être accompagnée :

- d'un extrait du registre du Commerce et de l'Industrie de moins de 3 mois
- et d'une attestation de responsabilité civile et professionnelle pour Monaco pour la durée de la manifestation de moins de 3 mois.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX		
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT (Enseigne) OU DE L'ASSOCIATION :		
ADRESSE :		
EXPLOITANT : (Société+ gérant ou personne physique,)		
CONTACTS : (<u>Fixe & Portable</u>)	Tél.	
	@	

Par m² pour les 4 jours			
<u>1^{ère} Catégorie</u> : Revendeur étranger désirant un emplacement dans les artères de la Principauté.	<u>m²</u> 	<u>Dimensions</u> Longueur:m Largeur:m	
<u>2^{ème} Catégorie</u> : Commerce installé à Monaco désirant un emplacement dans les artères de la Principauté.	<u>m²</u> 	<u>Dimensions</u> Longueur:m Largeur:m	
Par m ² et par jour			
<u>3^{ème} Catégorie</u> :	<u>m²</u>	<u>Dimensions</u>	
Commerce de restauration de Monaco désirant une extension de terrasse.	<u>Jours</u>	Largeur:m	
4ème Catégorie : Borne d'accueil (1,00 m² maximum)	<u>m²</u> <u>l</u>	<u>Dimensions</u> Longueur: m Largeur: m	
Forfait pour les 4 jours et par appareil			
<u>S^{ème} Catégorie</u> : Commerces de restauration de Monaco soul bière.	naitant installer des tireuses à	<u>Quantité</u>	
<u>6^{ème} Catégorie</u> :	(0	<u>Quantité</u>	
Commerces de restauration de Monaco souhaitant installer des appareils			
Engagement du demandeur :			

Je soussigné(e), , auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui précédent et atteste avoir bien pris connaissance et accepté le règlement intérieur relatif à l'occupation de la voie publique à l'occasion des Grands Prix Automobiles.

Le dépôt de la présente demande n'autorise en aucun cas le demandeur à occuper le domaine public préalablement à la délivrance de l'autorisation municipale.

Fait à Monaco, le / /

<u>CACHET</u>	<u>SIGNATURE</u>